



**Priorités
territoriales
Lyon La
Duchère
pour la
Programmation
2012 du
Contrat Urbain
de Cohésion
Sociale**

Les priorités de développement social du quartier de la Duchère ont été formalisées dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** de Lyon signé le 27 juin 2007 pour la période 2007-2009 entre la Ville de Lyon et ses partenaires. Ces priorités territoriales s'intègrent au Grand Projet de Ville mis en œuvre sur le site de la Duchère pour la période 2003-2016.

Après une prolongation en 2010 et en 2011, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de la ville et de l'agglomération font l'objet d'avenants 2011-2014 qui seront validés par les partenaires de la ville de Lyon et du Grand Lyon avant la fin de l'année 2011.

Une démarche de bilan partagé et d'actualisation du diagnostic territorial a été engagée en 2010 avec les porteurs de projets sur les thématiques culture, éducation, lien social et santé en vue de cette future contractualisation.

Le **Schéma de développement territorial**, déclinaison locale du CUCS de Lyon à l'échelle du quartier prioritaire de la Duchère, doit également faire l'objet d'une réécriture. Les opérateurs du CUCS, les acteurs associatifs et institutionnels présents sur le territoire seront par conséquent de nouveau associés pour co-construire et partager les nouvelles priorités pour le territoire dans les années à venir au cours de l'année 2012.

Dans ce cadre, le projet global de la Duchère conserve pour finalité de **créer les conditions d'une attractivité d'un quartier durable** à partir de 2 objectifs majeurs :

1- Faire rayonner le quartier

Les projets financés dans le cadre du CUCS participent du Grand Projet de Ville Lyon La Duchère, véritable projet intégré de développement territorial. A ce titre, chaque porteur de projet veillera à intégrer le logo du Projet Lyon La Duchère dans ses documents de communication (au même titre que les logos des financeurs) en précisant si possible la mention « Projet soutenu dans le cadre du Grand Projet de Ville Lyon La Duchère ».

En outre, chaque porteur de projet veillera à prévoir dans ses fiches action les moyens de communication qu'il mettra en œuvre pour chacune des actions proposées ; il rendra lisible le budget communication de chaque action.

2- Améliorer les conditions de vie des habitants et renforcer la cohésion sociale

La programmation 2012 doit accompagner la transformation du quartier et renforcer son attractivité mais aussi et surtout participer activement à la réduction des écarts socio-économiques entre la Duchère et Lyon afin notamment d'offrir à la population d'aujourd'hui et de demain une offre de services adaptés et de qualité.

Une attention particulière sera portée sur les méthodes de conduite des projets qui chercheront à :

- ▶ Intégrer les enjeux de la Prévention et de la Lutte contre les Discriminations
- ▶ Intégrer les enjeux du Développement Durable
- ▶ Favoriser la co-construction de l'action avec les habitants qui en bénéficient

Le principe de coopération entre plusieurs partenaires par le développement d'actions transversales est souhaitable ainsi que la participation régulière aux instances de coordination partenariale.

Pour l'ensemble des projets il faudra veiller à bien renseigner les indicateurs de réussite correspondant aux principaux objectifs de l'action. Par ailleurs, pour tous les projets reconduits en 2012, il sera demandé un bilan qualitatif complet des actions réalisées en 2011.

Urbain

Les actions menées dans le cadre du CUCS peuvent concourir à la mise en œuvre du projet urbain en 2012, notamment sur les objectifs suivants :

- ▶ Accompagner l'arrivée progressive des nouveaux habitants sur les nouveaux logements du Plateau et de Balmont, au fur et à mesure de la livraison des différents programmes neufs
- ▶ Accompagner l'arrivée de nouveaux habitants en tant que locataires ou copropriétaires, par la proposition d'actions de formation, et le soutien à l'émergence d'initiatives collectives.
- ▶ Poursuivre les actions innovantes issues de l'expérimentation du SG CIV relative à la mise en œuvre de projets sociaux à l'issue des opérations de relogements des projets de rénovation urbaine (« veille sociale renforcée » ; « appropriation des logements et vivre ensemble »).

Cadre de vie - GSUP et Habitat

Améliorer la gestion quotidienne

- ▶ Par la mobilisation des acteurs (bailleurs, services, Régie de quartier) et la participation aux dispositifs et instances partenariales
- ▶ Par une plus grande réactivité des acteurs en charge de l'entretien courant des espaces extérieurs notamment dans le traitement des tags, dégradations, sécurisations, etc.
- ▶ Par une attention toujours soutenue à la gestion des collectes d'ordures ménagères et des encombrants

Requalifier les espaces extérieurs

- ▶ Poursuite de la requalification des espaces extérieurs dans le cadre du programme du Fonds de Petits Travaux.

Construire la gestion future

- ▶ par la pérennisation des dispositifs mis en place (encombrants, propreté)
- ▶ par le développement de nouveaux modes de gestion (collecte des OM, tri et verre par silos enterrés)

Rendre les habitants acteurs du projet et favoriser leur participation

- ▶ Soutenir et former les associations de locataires et de copropriétaires ainsi que les collectifs d'habitants ou les habitants-relais dans le parc existant
- ▶ Développer des actions de communication et de concertation auprès des habitants, des copropriétaires et des personnels de proximité (formation gardiens) sur les projets réalisés ou en cours
- ▶ Soutenir des actions innovantes visant la sensibilisation à la propreté, le respect du cadre de vie et les économies d'énergie
- ▶ Soutenir l'émergence de jardins partagés en pied d'immeuble

Conserver l'attractivité du parc locatif social,

- ▶ Poursuivre les travaux de sécurisation des allées, en particulier sur le secteur de la Sauvegarde
- ▶ Veiller à une réparation rapide des parties communes suite aux actes de vandalisme
- ▶ Fidéliser les locataires non touchés par les démolitions en remettant en état les logements occupés par des locataires en place depuis de nombreuses années
- ▶ Développer les chantiers jeunes visant à améliorer le patrimoine locatif social grâce à l'implication des bailleurs

Les actions prévues s'inscrivent dans le cadre du **Contrat Local de Sécurité 2008-2011** dans l'attente de la future Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2012-2015. La programmation 2012 pour la Duchère priorisera les actions qui visent la **prévention de la délinquance des 11-17 ans et des 16-25 ans** avec une attention particulière pour **les 16-18 ans**.

Les actions proposées pour les 16-25 ans devront :

- ▶ Renforcer les actions et dispositifs déjà existants
- ▶ Etre suivies dans le cadre de la coordination « 16/25 ans »
- ▶ Etre conduites de manière partenariale
- ▶ Viser à lutter contre le décrochage scolaire
- ▶ Permettre la socialisation préalable à l'insertion professionnelle.
- ▶ Favoriser l'accès à la citoyenneté des jeunes en difficulté d'insertion sociale

La programmation 2012 continuera à prioriser les actions de **Développement social** dans le cadre du CUCS pour mettre en œuvre le projet social de territoire, à travers les objectifs suivants :

Prévenir la dualisation sociale et territoriale de la Duchère :

- ▶ Favoriser la rencontre entre anciens et nouveaux habitants de la Duchère
- ▶ Développer des actions qui encouragent la mobilité et la rencontre des habitants entre les différents secteurs.
- ▶ Prioriser des actions sur les secteurs Sauvegarde et Château

Renforcer la capacité des habitants à être acteurs :

- ▶ Contribuer à développer des dynamiques sociales collectives, à partir des mutations physiques importantes que connaît le quartier, afin de rendre les habitants acteurs du changement.

*Prévention/
Tranquillité*

*Développement et
lien social /
Santé*

- ▶ Accompagner et conforter les personnes dans l'exercice de leur fonction parentale
- ▶ « Aller vers » les publics non captifs, en particulier des jeunes, en favorisant leur expression sur l'espace public et le développement de projets citoyens, solidaires et intergénérationnels.
- ▶ Renforcer l'autonomie et le sentiment d'utilité sociale des personnes les plus démunies en valorisant leurs compétences et en accompagnant leurs initiatives

Lutter contre les inégalités sociales :

- ▶ Lutter contre l'isolement des personnes âgées et notamment des personnes migrantes vieillissantes
- ▶ Favoriser l'apprentissage de la langue et la socialisation des personnes ne maîtrisant pas ou peu le français
- ▶ Favoriser l'accès aux droits des personnes éloignées de l'offre institutionnelle en les accompagnant vers les services publics de droit commun

Une attention particulière sera portée sur les méthodes de conduite des projets qui chercheront à s'appuyer sur les outils participatifs mis à disposition des habitants par la Mission Duchère ou la Ville de Lyon (Concertations, Fond d'Initiative Locale, PRODIJ, ...).

Le volet Santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale poursuit la dynamique des Ateliers Santé Ville initiée en 2003/2004 et se déclinera sur la Duchère à travers les objectifs suivants :

- Poursuivre la prise en compte des problématiques de santé mentale
- Développer de nouvelles actions en matière de prévention de l'obésité et du diabète,
- Valoriser la pratique d'activités physiques dans le cadre de la prévention santé
- Développer des projets concernant la prévention et l'accès aux soins pour les publics fragiles (dépistage, action de sensibilisation)
- Soutenir des projets visant l'amélioration de la santé des jeunes
- Favoriser la participation des habitants (réflexion en commun, participation à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions)

Projet culturel de développement

Concernant le **Projet culturel de développement**, la programmation 2012 privilégiera les actions qui :

- se développent en coopération entre les différentes structures du quartier et au moins une institution culturelle de Lyon, notamment en recherchant la participation la plus large des habitants et en créant des circulations entre la Duchère et l'extérieur.
- qui portent des regards artistiques et culturels sur le projet urbain
- qui proposent des actions innovantes pour aller au-devant des publics éloignés de l'offre culturelle, en précisant la ou les méthode(s) envisagées
- sont fédératrices et collectives avec et pour les habitants,
- qui ont le souci de ne pas rester concentrées sur le secteur du Plateau
- qui font rayonner le territoire et permettre d'ouvrir le quartier sur la ville

Les acteurs culturels qui souhaiteraient trouver un temps de visibilité pour leur projet à l'occasion du Festival d'art et d'air début juillet 2011 devront prévoir cette restitution dans leur demande de financement au CUCS.

Les projets développés dans le cadre du **volet socio-éducatif** de la programmation 2012 devront répondre à la démarche du PEL et aux priorités définies pour le quartier dans le cadre du volet éducation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'ensemble des actions développeront et renforceront la place et le rôle des familles, leur connaissance de l'offre et leur accessibilité. Elles seront l'occasion de conforter leur implication.

. Soutenir l'approche globale « enfance-jeunesse » en lien avec les acteurs structurants du quartier, et en favorisant l'implication des parents dans la conception et la mise en œuvre des actions :

- **La cohérence de l'offre de loisirs « Enfance »** - A partir de l'analyse des besoins en accueil Enfance, de l'état de l'offre, des évolutions du quartier l'enjeu est de construire une offre variée, lisible, complémentaire et accessible de manière durable.

- **Une approche globale « Jeunesse » à l'échelle de la Duchère** - Les priorités portent sur les actions favorisant les passerelles entre les projets associatifs et le champ de la prévention spécialisée et/ou les initiatives favorisant la mixité sociale et de genre. Dans le cadre d'une coordination 11-16 ans associant les partenaires associatifs et institutionnels nous veillerons à la couverture de l'ensemble du territoire mais également à travailler de manière concertée sur des réponses collectives à construire en direction des jeunes.

- **Un accompagnement des jeunes vers l'autonomie en s'appuyant sur leurs potentiels à travers une démarche préventive: des actions favorisant les passages d'une structure à l'autre et la rencontre entre les publics** - L'accent sera mis sur la complémentarité de l'offre et l'articulation entre les projets et entre les professionnels référents. La complémentarité entre parcours individuel et action collective devra être recherchée.

La mobilité hors du quartier et la rencontre avec d'autres jeunes devront être optimisées via la mise en place de projets inter structures.

. Renforcer les projets qui favorisent le partenariat entre les équipements socio-éducatifs de proximité et de l'arrondissement et les établissements scolaires (du primaire au secondaire)

. Consolider les actions facilitant l'accès pour tous à l'offre de loisirs et l'accès à la pratique pérenne d'une activité sportive et/ou culturelle : accompagnement des familles, aides facultatives, communication et information aux habitants, l'utilisation du dispositif Ticket Sport Culture.

***Développement
économique,
Emploi et
Insertion par
l'économique***

Le Grand Projet de Ville vise à implanter ou renouveler l'activité économique dans le quartier en vue d'en diversifier les fonctions urbaines par :

- l'augmentation de l'offre en immobilier d'entreprises et commerciale
- le renforcement de l'animation locale
- le développement d'outils dédiés à la création d'activités, telles que la Maison de la Création d'Entreprises (intégrant le dispositif CitésLab) ou la coopérative d'activités Talents 9

La programmation d'une offre nouvelle en matière d'immobilier d'entreprise s'appuie sur le classement en Zone Franche Urbaine (ZFU) depuis 2006 et par le développement d'une démarche de communication intégrée.

Le projet de territoire vise également à favoriser l'emploi et l'insertion économique des Duchérois en s'appuyant sur :

- les outils et dispositifs existants coordonnés par l'antenne Duchère de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (PLIE de Lyon, Pôle Emploi, Mission Locale, Ville de Lyon et acteurs associatifs)
- les opportunités générées par le développement économique de la Zone Franche Urbaine
- la priorisation par la programmation 2012 des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus exclus, notamment à travers les Ateliers Chantiers d'Insertion et des dispositifs d'accompagnement renforcé.